



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6422^e séance

Vendredi 12 novembre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onowu
	Ouganda	M. Rugunda
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du
Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des
Nations Unies au Kosovo (S/2010/562)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/562)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jeremić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Vlora Çitaku.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Çitaku à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/562, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier, à qui je donne maintenant la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui (S/2010/562) fait le point des activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 16 juillet et le 18 octobre 2010. Aujourd'hui, je souhaite mettre en exergue les grandes problématiques et les succès de la période à l'examen, ainsi que les principaux défis qui se présentent à l'avenir, et la meilleure façon dont il nous semble qu'il faut les relever.

Un fait nouveau majeur s'est produit depuis la publication du rapport : le 2 novembre, l'Assemblée du Kosovo a appuyé une motion de censure contre le Gouvernement, et le Président par intérim a publié un décret convoquant des élections générales anticipées pour le 12 décembre. Ces faits ont suivi la démission du Président Sejdiu et l'effondrement de la coalition gouvernementale le 18 octobre.

Depuis la publication de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en juillet, un malaise croissant a pu être ressenti au sein des autorités du Kosovo en ce qui concerne la coopération avec la MINUK sur deux des volets de la mise en œuvre de notre mandat, à savoir la facilitation de la coopération régionale et l'administration de Mitrovica-Nord. Bien que préoccupées de ce que la facilitation par la MINUK de leur présence dans les enceintes régionales sape leur statut souverain déclaré, les institutions du Kosovo ont jusqu'à présent continué de participer à la plupart des mécanismes régionaux pour lesquels ils ont actuellement besoin de cette facilitation pour participer.

Malheureusement, pendant la période à l'examen, ils ont arrêté de participer au Conseil de coopération régionale. Ce conseil traite de questions d'importance pour le développement et la stabilité à long terme de la région, comme les questions du développement socioéconomique, de l'énergie, de l'infrastructure, de la justice, des affaires intérieures, ainsi que pour la

coopération en matière de sécurité. En décidant de ne pas y participer pendant la période à l'examen, les institutions du Kosovo sont passées à côté d'occasions précieuses de profiter de la coopération régionale sur les questions allant de l'éducation aux médias numériques. D'autres occasions seront encore perdues si elles décident de ne pas reprendre les discussions avec le Conseil.

C'est aux autorités du Kosovo de décider si elles participent ou non à ces initiatives, mais nous n'avons eu de cesse que de les dissuader de suivre la voie de l'isolement. La stabilité et la prospérité à long terme du Kosovo sont inextricablement liées à celles de ses voisins, et la participation aux structures favorisant la coopération régionale est déterminante pour le développement, qui permettra à son tour de garantir une paix durable dans la région et d'assurer un avenir meilleur à la population. C'est un objectif que partagent Pristina et Belgrade. L'enjeu était, et demeure, la recherche de solutions concrètes permettant de surmonter les obstacles politiques qui demeurent.

Moyennant un minimum de bonne volonté, Pristina et Belgrade sont en mesure de trouver ces solutions. La MINUK continuera d'apporter son concours et de proposer des moyens concrets de surmonter les obstacles politiques, mais nous pensons que la façon la plus efficace de trouver ces solutions passe par le dialogue entre les parties. À ce sujet, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC) constitue une occasion imminente pour Belgrade et Pristina de mettre la politique de côté en vue d'entrer de plain-pied dans le contexte d'une intégration européenne de la région. Les institutions du Kosovo ont récemment recommencé à participer aux réunions de l'ALEEC, malgré le refus persistant de certains membres de cette organisation d'accepter les nouveaux timbres de douane approuvés par la MINUK. C'est un pas dans la bonne direction et j'espère que cela indique que Pristina opéra pour la voie de la coopération régionale. J'espère également que tous les membres de l'ALEEC accepteront sans plus tarder ces timbres de douane approuvés par la MINUK.

Pendant la période à l'examen, nous avons également dû faire face à un grave problème concernant notre gestion de l'Administration de Mitrovica-Nord. La publication d'un rapport inexact sur l'Administration de la MINUK à Mitrovica par le coordonnateur du « Bureau de la mise en œuvre de la Stratégie pour le Kosovo du Nord », qui reprochait à

l'Administration de la MINUK l'absence de progrès dans la mise en œuvre de cette Stratégie, a été suivie par une campagne médiatique intense contre l'Administration et, pire encore, contre des membres de mon personnel dans le Kosovo du Nord, qui ont été visés personnellement. Pour ma part, je me suis rapidement et fermement élevé contre le danger potentiel que représentait pour mon personnel le fait d'être cité nommément dans la presse, en prenant notamment des mesures immédiates pour garantir sa sécurité.

Les autorités kosovares ayant tout de même continué d'octroyer des fonds municipaux à l'Administration au profit des habitants de Mitrovica-Nord, malheureusement, les représentants des villages albanais du Kosovo à Mitrovica-Nord et les autorités albanaises du Kosovo au niveau municipal se sont montrés réticents à coopérer avec nous dernièrement, ce qui a compliqué notre tâche de facilitation des contacts entre les communautés.

En effet, les relations interethniques dans le Kosovo du Nord se dégradent. Tandis que la situation est restée généralement stable pendant la période à l'examen, les incidents incessants dans le Kosovo du Nord soulignent les forts risques d'instabilité dans la zone, en même temps que la nécessité urgente de remédier aux problèmes qui continuent de créer des frictions entre les communautés. Depuis la date d'échéance du rapport, des incidents interethniques de gravité réduite continuent de se produire régulièrement, avec à la clef le risque de violences plus généralisées.

Le grand défi qu'il nous reste à relever, dans le Kosovo du Nord, consiste à servir de médiateur entre les communautés, tout en établissant une passerelle entre les autorités du Kosovo du Nord et de Pristina. Pour mieux pouvoir faire face à ce défi à Mitrovica-Nord, nous passons en revue les modes opératoires de l'Administration de la MINUK à Mitrovica pour en renforcer le rôle de lien entre les communautés. À cette fin, nous travaillons avec l'Union européenne (UE) et avec d'autres partenaires internationaux pour mettre en place un *modus operandi* en matière de politiques à mener face aux défis à relever dans le Kosovo du Nord. De plus, nous coordonnons notre action avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo au sein du cadre stratégique intégré qui vient d'être mis au point.

Néanmoins, notre conclusion face aux tensions dans le Kosovo du Nord et à la tentative d'imputer à la MINUK le manque de progrès, est qu'il ne faut

décidément plus tarder à entamer le dialogue préconisé par l'Assemblée générale. Nous estimons également que deux autres questions essentielles sur lesquelles les progrès enregistrés n'ont pas répondu aux attentes – celles des personnes disparues et des retours – peuvent également être traitées de manière plus efficace par le biais du dialogue entre les parties. Je trouve encourageant que les récents événements politiques internes à Pristina n'aient pas fait obstacle aux préparatifs de ce dialogue, dont la phase préparatoire est en cours à Bruxelles. En ce qui nous concerne, nous travaillons avec l'Union européenne afin que l'ONU puisse compter sur un appui et une contribution supplémentaire dans ce processus important.

D'autres événements encourageants sont à souligner. Le 1^{er} octobre, dans le cadre d'une action coordonnée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Mercy Corps International et les résidents roms et autres du camp de Česmin Lug, l'Administration de la MINUK à Mitrovica-Nord a fermé et bouclé le camp pour qu'il ne puisse plus être utilisé. Avec l'appui de la municipalité de Mitrovica, les anciens résidents ont été réinstallés dans de nouveaux logements nouvellement reconstruits par l'Agency for International Development des États-Unis, dans la zone de Roma Mahala, ou au camp d'Osterode, en attendant la construction de nouveaux logements financés par l'Union européenne. Nous n'oublions pas que la fermeture de ce camp, qui était caractérisé par des conditions insalubres, a pris beaucoup trop de temps, mais je suis heureux de pouvoir enfin annoncer des progrès concrets dans les conditions de vie d'un certain nombre de Roms, d'Ashkali et d'Égyptiens du Kosovo.

Dans ce contexte, je tiens à attirer l'attention du Conseil sur la possibilité d'une augmentation des retours vers le Kosovo de Roms et d'autres groupes vulnérables contraints de rentrer de pas tiers suite à la signature d'accords de réadmission entre le Kosovo et certains gouvernements d'Europe occidentale, qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées en provenance du Kosovo. Ces retours, s'ils ne sont pas correctement gérés, vont encore mettre à plus rude épreuve les capacités déjà limitées du Kosovo d'absorber ces problèmes et renforcer ainsi le risque de nouveaux déplacements par contrecoup et de marginalisation plus profonde. Cette situation peut véritablement remettre en cause les progrès accomplis, non seulement sur le plan des retours mais aussi pour

ce qui est de l'amélioration des relations interethniques et de la stabilité à long terme du Kosovo. J'exhorte donc les pays qui rapatrient ces populations et les autorités kosovares à veiller à ce que ces retours soient gérés avec prudence et qu'ils ne dégénèrent pas en crise humanitaire.

En guise de conclusion, je souhaite, au nom de tout le personnel de la MINUK, remercier le Conseil de son appui, et l'assurer que nous continuerons à faire de notre mieux pour nous acquitter des fonctions confiées à la MINUK. La MINUK continuera de servir de facilitateur et d'offrir ses bons offices, et nous espérons que Belgrade et Pristina sauront en profiter. Notre objectif reste de consolider la paix pour laquelle la population kosovare et la communauté internationale œuvrent si intensément depuis si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Nous sommes de nouveau réunis cet après-midi pour notre séance régulière du Conseil de sécurité sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en application de la résolution 1244 (1999). Je salue la présence du Représentant spécial, M. Lamberto Zannier.

L'ONU demeure un acteur indispensable dans la province. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel pour tous les acteurs responsables sur le terrain et pour le Conseil de sécurité de réaffirmer leur appui à la MINUK, qui est un pilier cardinal de la paix et de la stabilité. Il est également crucial que toutes les parties prenantes coopèrent pleinement avec la MINUK en tout temps, y compris dans les activités qu'elle mène au niveau municipal par le biais de l'Administration de la MINUK à Mitrovica.

La position de neutralité de l'ONU et des organisations qui opèrent sous son autorité générale, notamment la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo, reste le cadre au sein duquel nous pouvons tous œuvrer ensemble pour améliorer la vie de la population du Kosovo, indépendamment de son origine ethnique.

La Serbie se félicite tout particulièrement de la détermination de l'ONU à maintenir la fonction de représentation extérieure de la MINUK, qui fait partie de ses obligations au titre de la résolution 1244 (1999). Nous sommes toutefois profondément préoccupés par le fait que les autorités de souche albanaise de la province aient activement refusé ce rôle ces derniers temps, comme l'indique le rapport. Cette situation est extrêmement déplorable car, pour reprendre les termes du rapport, si « les autorités poursuivent dans cette voie, le Kosovo risque de se trouver de plus en plus isolé » (S/2010/562, par. 54). Nous espérons que Pristina acceptera l'approche plus constructive qui est proposée par la MINUK et appuyée par le Conseil.

Le rapport souligne que le nombre des personnes rentrant dans leurs foyers dans la province reste toujours aussi faible – pour être exact, seulement 233 Serbes du Kosovo en trois mois sur un total de 205 835 qui ont été chassés de la province depuis juin 1999, d'après les chiffres officiels du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En outre, le rapport fait mention de la cérémonie d'intronisation du Patriarche Irénée qui s'est déroulée le 3 octobre dans la ville de Peć, centre spirituel et siège administratif de l'Église orthodoxe serbe depuis les huit derniers siècles. Dans son discours d'intronisation, Sa Sainteté a souligné l'importance de la réconciliation en ces mots :

« Nous adressant avec amour et respect, en ce moment solennel et de cet endroit sacré, non seulement aux Serbes orthodoxes du Kosovo et de Metohija, mais aussi à l'honorable peuple albanaise et à tous les habitants locaux, nous les invitons à la paix et à l'unité, qui se fondent toujours sur la justice divine et humaine. »

Pour certains, les propos de Sa Sainteté ont été relégués au second plan par le fait que des autocars transportant des pèlerins qui rentraient de ce lieu saint ont été caillassés et que, comme le rapport d'aujourd'hui le mentionne en passant, des « affiches accusant le Patriarche d'être un criminel de guerre avaient été placardées avant la cérémonie le long de la route conduisant au patriarcat » (*ibid.*, par. 49). Ces affiches le représentaient également sous forme de démon. Ce genre d'incident ne sert qu'à exacerber le fanatisme des extrémistes des deux côtés. Il est très regrettable qu'aucun responsable international ou local n'ait condamné cet acte et qu'aucune enquête n'ait été menée pour démasquer les auteurs de ce crime haineux.

Le rapport attire l'attention sur le fait que les autorités de Pristina ont poursuivi leurs efforts pour modifier unilatéralement la réalité complexe sur le terrain, surtout dans le nord du Kosovo. Il souligne que « la situation est restée instable et que les tensions se sont accrues » (*ibid.*, par. 59). Selon le rapport, l'un des faits à avoir suscité des tensions a été l'insistance des Albanais du Kosovo à essayer de changer le statu quo dans le nord du Kosovo en autorisant un projet de construction sans l'approbation de l'Administration de la MINUK à Mitrovica.

Le rapport fait également état d'un autre incident, le déploiement dans le nord du Kosovo d'unités spéciales de la police régionale du Kosovo sans l'accord d'EULEX. L'envoi non autorisé de ces éléments paramilitaires, en grande majorité des Albanais du sud du Kosovo, est perçu par la plupart des habitants du nord du Kosovo comme une provocation et une incitation à la violence.

Au cours de la période considérée, les autorités de Pristina ont malheureusement pris d'autres mesures unilatérales contre des cibles serbes dans d'autres parties de la province. Par exemple, à la fin septembre, des équipes armées albanaises ont démonté le réseau de téléphonie mobile et fixe de Serbia Telecom dans le sud du Kosovo, y compris le matériel situé dans des enclaves isolées et des monastères. Outre les dégâts matériels considérables qu'il a causés, le démantèlement du réseau a immédiatement touché environ 100 000 Serbes vivant dans des enclaves dans le sud du Kosovo, les empêchant de communiquer avec l'extérieur, ce qui est une grave violation des normes humanitaires contemporaines.

Comme le souligne le rapport, cette opération, qui a été orchestrée avec soin, a perturbé le fonctionnement normal de plusieurs médias serbes du Kosovo dûment autorisés. Elle a également perturbé l'accès aux services d'urgence et, à Gračanica, les responsables de l'hôpital ont attribué plusieurs décès à l'incapacité des malades d'appeler les secours.

Le rapport nous informe que les autorités albanaises de Pristina ont annoncé leur intention d'organiser des élections, qui, selon les médias, pourraient se tenir le mois prochain. Malheureusement, l'organisation de ces élections ne se déroule pas de manière conforme à la résolution 1244 (1999). Étant donné qu'elles n'ont pas été annoncées par le Représentant spécial, elles ne seront pas observées par l'OSCE et leurs résultats ne seront pas certifiés par

l'ONU. Dans ces circonstances, il est tout simplement impossible que le Gouvernement serbe invite ses citoyens à y participer.

Le monde a plébiscité le fait que le dialogue était la seule voie de la paix au Kosovo, la seule façon de rétablir la dignité et la stabilité des Serbes et des Albanais.

Le rôle de facilitateur de l'Union européenne et sa capacité d'agir en intermédiaire impartial pourraient s'avérer essentiels pour nous conduire vers une nouvelle ère, plus prometteuse. Nous espérons aujourd'hui pouvoir de nouveau tenter de régler nos divergences dans un climat moins tendu. Pour nous, dialoguer signifie négocier et faire preuve d'un esprit de compromis. Cela suppose de surmonter les préjugés et d'apaiser les passions.

Un processus juste et équilibré pourrait jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser les forces de la modération – un instrument pour ceux qui veulent rétablir des passerelles et s'engager sérieusement sur la voie de la réconciliation. Il pourrait également fournir une impulsion déterminante pour garantir un avenir européen et pacifique à toute la région des Balkans occidentaux. La Serbie souhaite que ce dialogue débute le plus rapidement possible et aborde en priorité les sujets les moins controversés. Les premiers succès ainsi obtenus serviraient de levier pour imprimer une dynamique nous permettant de réaliser d'autres progrès, une fois que nous aborderons d'autres sujets, plus délicats.

Cette recherche de solutions créatives nécessitera imagination politique, respect de la démocratie et grand savoir-faire. Nous espérons pouvoir entrer dans une phase où toutes les parties cesseront d'utiliser des analyses anachroniques et des ruses diplomatiques et se concentreront sur la tâche à accomplir.

La Serbie a toujours affirmé que la tentative de sécession unilatérale de Pristina était une violation des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et la résolution 1244 (1999). Notre position de principe, énoncée dans notre constitution, reste inchangée : nous ne reconnaitrons pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, explicitement ou implicitement. Tout comme pour toute autre région du monde, nous ne pensons pas qu'on puisse trouver une solution viable à un problème d'une telle ampleur sans le consentement de toutes les parties prenantes.

Nous sommes fermement convaincus que continuer à rechercher la reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance est inutile et contre-productif. Tous ceux qui voulaient défendre leurs arguments l'ont fait et, pourtant, le problème n'est toujours pas réglé. Dans leur grande majorité, les États Membres de l'ONU se sont abstenus de reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance. Au nom de la République de Serbie, je tiens une nouvelle fois à les remercier sincèrement de leur appui et de leur solidarité. Nous les prions de maintenir ce cap tout au long du processus de dialogue.

Nous estimons qu'il importe au plus haut point de ne pas semer d'obstacles sur la voie que les parties prenantes se sont engagées à suivre. Il serait tout aussi préjudiciable d'essayer de modifier les réalités sur le terrain pendant les négociations. Toute tentative de changer ces réalités, unilatéralement ou par l'usage de la force, compromettrait radicalement, voire définitivement, le dialogue.

C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles le rôle de communication de l'information, joué par l'ONU, demeure indispensable. La Serbie se félicite de la volonté du Secrétaire général de communiquer au Conseil de sécurité tous les faits relatifs à l'évolution du dialogue. Son caractère central et son rôle directeur dans la définition et la légitimation d'un règlement global demeurent absolument fondamentaux, conformément à sa résolution 1244 (1999) et à la responsabilité principale que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Personne dans cette salle ne doit douter de notre volonté d'œuvrer, en partenaire sincère, à l'instauration d'une paix permettant des changements véritables. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls : au XXI^e siècle, nul camp ne peut triompher en exigeant de l'autre des concessions unilatérales ou en tentant de donner des proportions considérables à des objectifs nés d'intérêts étroits. Aucune solution bénéfique à tous ne peut être trouvée quand on se comporte de façon à faire perdre d'un côté ce que l'on a gagné de l'autre. Pour sa part, la Serbie ne ménagera aucun effort : nous ne perdrons pas patience, et nous ne fléchirons pas non plus. Sans vouloir nier les choix du passé, bons et mauvais, nous continuerons de poursuivre résolument notre vision de l'avenir.

Par respect pour nos aïeux, mais encore plus pour les générations futures, nous n'épargnerons aucun

effort pour trouver un compromis légitime. Mais nous n'agirons ainsi ni par crainte ni sous la contrainte. Nous le ferons car nous sommes convaincus, que si nous travaillons ensemble de bonne foi, nous parviendrons à faire de cette terre, si riche par son histoire et si chère à nos deux peuples, une terre de rencontre plutôt que de conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Çitaku.

M^{me} Çitaku (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil durant une période dont l'importance est primordiale pour les perspectives de paix et de prospérité à long terme non seulement de la République du Kosovo mais également du reste des Balkans.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, pour les efforts qu'ils ont déployés au Kosovo durant la période à l'examen. Ces efforts, qui s'inscrivent dans le cadre plus large de l'assistance fournie par la communauté internationale, ont contribué à la stabilisation de notre région après les terribles guerres des années 90 ainsi qu'à la mise en place d'institutions démocratiques au Kosovo.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans les Balkans occidentaux et nous sommes heureux d'annoncer que l'action soutenue de la communauté internationale a porté ses fruits : après les atrocités commises par le régime de Slobodan Milošević en Bosnie, en Croatie et au Kosovo, l'indépendance de la République du Kosovo a permis de rétablir durablement la paix et la stabilité et de se consacrer dorénavant à la priorité du nouveau processus d'intégration à l'Union européenne.

Aujourd'hui, dans les Balkans, tous les États sont dirigés par des gouvernements élus démocratiquement. Nous sommes pourtant tous aux prises avec les mêmes difficultés liées à la transition et nous avons encore besoin d'un appui pour surmonter les derniers obstacles qui nous séparent de l'intégration à l'Union européenne.

Je me réjouis tout particulièrement de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au moment où les faits survenus en République du Kosovo démontrent que des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en place d'institutions démocratiques robustes et d'un solide cadre constitutionnel.

En septembre dernier, la Cour constitutionnelle du Kosovo a rendu un arrêt interdisant au Président de la République d'exercer simultanément les fonctions de président du Kosovo et de dirigeant de son parti politique. Le Président Sejdiu, pour appliquer l'arrêt de la Cour, a démissionné. Après l'adoption d'une motion de censure, le Parlement a été dissous et des élections extraordinaires sont prévues le 12 décembre. Comme par le passé, les élections qui se tiendront au mois de décembre seront libres et équitables et refléteront le choix des citoyens du Kosovo. Le Gouvernement a demandé que des observateurs internationaux soient présents durant les élections et se réjouit de leur envoi. Les événements politiques survenus récemment en République du Kosovo ont apporté une nouvelle preuve de la maturité politique du système démocratique que nous avons mis en place. Durant cette période, la Constitution de même que le règlement intérieur du Parlement ont été strictement appliqués et respectés.

Le Kosovo est une société pluriethnique et son gouvernement demeure pleinement déterminé à promouvoir l'intégration sociale, politique et économique des minorités au reste de la société kosovare. Lors de notre dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.6367), nous avons indiqué que toutes les minorités, y compris les Serbes du Kosovo, manifestaient une envie de plus en plus grande de participer aux processus démocratiques et aux élections locales. Nous sommes sur le point d'achever le processus de décentralisation lancé par le Président Ahtisaari, qui garantit aux minorités une protection juridique sans précédent et de nouveaux droits correctifs en faveur des groupes désavantagés.

Toutes les minorités, y compris les Serbes du Kosovo, par leur participation à la vie démocratique de l'État dans lequel ils vivent, bénéficient d'avantages immédiats et incontestables. Leur participation s'imposera encore plus durant les prochaines élections législatives. C'est pourquoi nous pensons que c'est maintenant le moment pour que la communauté internationale réaffirme son attachement à la stabilité du Kosovo en appelant les Serbes du Kosovo à participer aux prochaines élections et en demandant au Gouvernement serbe de ne pas faire obstruction à cette participation.

Dans les nouvelles municipalités à majorité serbe du Kosovo, plus de 50 % des électeurs serbes ont participé aux dernières élections locales. Malheureusement, cela ne s'est pas vérifié dans le nord

du Kosovo, où l'influence exercée par Belgrade continue d'entraver le processus d'intégration à la vie publique et aux institutions du Kosovo. Je suis au regret de signaler qu'au cours des trois derniers mois, au moins cinq attaques à main armée ont été perpétrées dans le nord du pays contre des Serbes kosovars qui avaient décidé de participer à la vie publique et politique du Kosovo. Nous observons qu'à ce jour, il n'a toujours pas été rendu compte de ces actes en Serbie.

Cela dit, nous sommes fiers de signaler que les Serbes du Kosovo et d'autres minorités ont déjà présenté une vingtaine de listes électorales en vue des prochaines élections. Nous nous félicitons également que les membres de la société civile ainsi que plusieurs groupes parlementaires de Serbie appellent le Gouvernement serbe à cesser sa politique de boycottage visant tout ce qui représente la République du Kosovo, une politique qui a été poursuivie même après l'avis rendu par la Cour internationale de Justice qui précise que la déclaration d'indépendance du Kosovo ne représente pas une violation du droit international.

Au moment où tous les regards des acteurs locaux et internationaux étaient rivés sur les nouvelles évolutions de la situation politique locale et constitutionnelle, ainsi que sur le programme de nos institutions publiques, d'autres progrès étaient réalisés dans le sens de la reconnaissance officielle de l'indépendance du Kosovo : à ce jour, 71 pays reconnaissent l'indépendance du Kosovo et plus de 100 Membres de l'ONU reconnaissent le caractère officiel des documents publiés par le Kosovo. Nous regrettons toutefois que le Gouvernement serbe fasse totalement fi et refuse de reconnaître tout document publié par la République du Kosovo. Nos plaques d'immatriculation, nos timbres de douane, nos passeports, nos diplômes d'études et nos relevés bancaires sont reconnus par tous les États membres de l'Union européenne (UE), et même par des pays qui n'ont pas encore officiellement reconnu notre indépendance, mais pas par la Serbie. Non seulement cette politique entrave les échanges universitaires, les visites familiales et le cours normal des échanges commerciaux et des relations d'affaires, mais elle empêche et retarde également le processus de réconciliation entre nos peuples.

Nous sommes par ailleurs heureux de signaler que des progrès ont été réalisés sur le plan des retours : d'ici à la fin de l'année, nous prévoyons le retour d'un

nombre record de 1 300 personnes. Ce processus est en grande partie facilité par notre gouvernement, conjointement avec les organismes de l'ONU et les donateurs. Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire et nous sommes fermement déterminés à mener ce processus à bien. Toutefois, si nous maintenons une politique favorable au retour de tous les citoyens du Kosovo qui souhaitent réintégrer leurs foyers, nous voudrions rappeler au Conseil que pour obtenir des résultats concrets, nous avons besoin de l'appui de nos partenaires à Belgrade. Je tiens à souligner de nouveau que la participation active de la minorité serbe aux prochaines élections sera décisive pour les Serbes du Kosovo car elle permettra d'en renforcer l'intégration, ce qui se traduira pour eux par l'ouverture de nouvelles possibilités, une représentation plus forte et une amélioration de leurs conditions de vie.

Les libertés religieuses et le dialogue ont été encore renforcés, et les meilleurs exemples en sont la bonne organisation de l'intronisation du Patriarche serbe sur le territoire de la République du Kosovo, l'inauguration d'une nouvelle cathédrale catholique au centre de Pristina et l'intensification des efforts visant à améliorer la communication entre l'ensemble des communautés et les religions.

La police du Kosovo a fait un excellent travail : elle a réussi à assurer la sécurité des sites religieux du Kosovo après le départ de la Force internationale de sécurité au Kosovo. Si nous déplorons les incidents qui se sont produits dans certains endroits, nous nous devons toutefois de signaler que ces incidents isolés ne sont pas pour la plupart de caractère ethnique.

Le fait le plus important qui a renforcé notre jeune pays s'est produit ici, à New York. Après que la Cour internationale de Justice a donné, au mois de septembre, son avis sur la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo, nous avons été au regret d'entendre la Serbie tenter, à l'Assemblée générale, de réclamer des négociations sur le statut du Kosovo. Étant donné que l'indépendance et les frontières du Kosovo ne pouvaient faire l'objet d'aucune négociation et qu'une proposition aussi controversée ne pouvait que saper les progrès déjà réalisés, la communauté internationale s'est mobilisée comme elle ne l'avait jamais fait et a appelé la Serbie à modifier sa politique. En conséquence de cela, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/298 qui reçoit avec respect l'avis de la Cour et se félicite également que l'Union européenne

soit disposée à faciliter un dialogue entre Pristina et Belgrade.

Je confirme encore une fois que notre gouvernement a été très satisfait de l'issue de ce débat de l'Assemblée générale. Cette résolution nous donne une base à partir de laquelle commencer un dialogue technique avec la Serbie sur des questions importantes pour le bien-être des communautés et pour la coopération régionale. Le Gouvernement de la République du Kosovo et les principaux auteurs internationaux de la résolution ont indiqué clairement que ce dialogue portait sur l'avenir et non pas sur le passé. Nous ne reprendrons pas des chapitres clos de l'histoire. Nous sommes prêts à parler des personnes disparues pendant la guerre, de la coopération contre la criminalité et la corruption, de la reconnaissance mutuelle de documents et de réseaux téléphoniques, de voies ferrées, d'espace aérien et de toute autre question d'intérêt mutuel et d'avantages communs pour nos citoyens, nos sociétés et nos pays. Mais que je sois bien claire : après ce qui s'est produit par le passé, nous ne discuterons jamais plus du droit du Kosovo d'exister en tant que nation libre. L'indépendance du Kosovo n'est pas et ne sera pas un sujet de discussion.

C'est pourquoi, à la suite d'une série d'entretiens avec l'Union européenne et d'autres partenaires, nous préparons nos équipes et notre programme en vue des pourparlers avec la République de Serbie, facilités par l'Union européenne. Nous nous réjouissons de la volonté des États-Unis d'apporter leur concours à ce processus.

Je voudrais, pour terminer, citer l'appel lancé par Majlinda Kelmendi, 19 ans, l'athlète du Kosovo la plus décorée aujourd'hui. Elle a remporté les championnats européen et mondial de judo, l'un des rares sports olympiques qui lui reconnaît le droit de concourir en tant que Kosovare. Mais hélas, même après plus de 20 ans, les jeunes athlètes et artistes du Kosovo sont tenus à l'écart de ce type d'activités internationales. Il est très important pour Majlinda et d'autres jeunes Kosovars d'avoir les mêmes chances que leurs amis dans le reste du monde.

Les jeunes générations serbes et kosovares auront encore beaucoup de défis à relever au cours des années à venir, et nombre de questions devront être réglées par la voie du dialogue, mais je crois que je ne suis pas la seule à reconnaître qu'après le processus de Vienne, la proposition Ahtisaari, l'avis de la Cour internationale

de Justice et la résolution de l'Assemblée générale, nous sommes enfin prêts à ouvrir un nouveau chapitre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Çitaku pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić, et à la Ministre des affaires étrangères par intérim du Kosovo, M^{me} Çitaku, et les remercie pour leurs observations. Je remercie également le Représentant spécial, M. Zannier, pour son exposé et pour son travail.

Il y a trois points que je voudrais soulever aujourd'hui. Premièrement, comme la Secrétaire d'État, M^{me} Hillary Clinton, l'a dit récemment à Pristina, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice a tourné la page sur les questions relatives au statut du Kosovo. Selon la Cour, « la déclaration d'indépendance du 17 février 2008 n'a pas violé le droit international général ». L'avis de la Cour internationale de Justice stipulait également que cette déclaration ne constituait pas une violation de la résolution 1244 (1999). Le moment est désormais venu d'aller de l'avant.

C'est pour cette raison que les États-Unis se sont félicités de l'adoption par consensus le 9 septembre de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, qui annonce une ère nouvelle de relations pragmatiques et de bon voisinage entre la Serbie et le Kosovo qui s'engagent chacun sur sa voie respective vers un avenir facilitation par l'Union européenne du dialogue entre Pristina et Belgrade. Cela aidera ces deux pays à améliorer les conditions de vie de leurs ressortissants, et à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Soyons bien clairs. Ce dialogue ne porte ni sur le statut du Kosovo ni sur son intégrité territoriale. Le Kosovo est un État souverain et indépendant, et ses frontières sont inviolables. Le Kosovo a désormais été reconnu par 71 pays. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à apporter leur contribution à la stabilité de la région en recevant officiellement le Kosovo au sein de la communauté internationale.

Deuxièmement, nous devons soutenir les efforts déployés par le Gouvernement kosovar pour ériger un État pluriethnique, unifié et démocratique, régi par

l'état de droit, responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses citoyens et pleinement intégré dans la communauté internationale. Le Kosovo a déjà réalisé des progrès dans le domaine de la sécurité. Il a mis en place une culture de démocratie participative et renforcé l'état de droit. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les États-Unis espèrent que les prochaines élections générales prévues pour décembre seront libres, régulières et pacifiques, tandis que le Kosovo, continuant sur sa lancée encourageante, instaure une démocratie dynamique et pluripartite.

Nous sommes prêts à soutenir les efforts déployés par le Kosovo pour organiser des élections qui permettent à tous les habitants du Kosovo d'exercer leur droit de vote. Le moment est venu pour tous les citoyens du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique, de se faire entendre dans le cadre du processus démocratique. Nous regrettons que le Gouvernement serbe ait laissé passer l'occasion de jouer un rôle constructif dans ce processus. Il n'a pas encouragé la participation des Serbes du Kosovo. La communauté serbe du Kosovo ne peut que pâtir de cette décision.

Une croissance économique solide fondée sur l'état de droit est indispensable à la prospérité et à la sécurité à long terme des Balkans. Nous encourageons le Kosovo à créer les conditions nécessaires à une croissance durable pilotée par le secteur privé en s'attachant avec énergie à procéder à une réforme judiciaire en luttant contre la criminalité et la corruption. La coopération continue du Kosovo avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) est d'une importance critique. L'entrée du Kosovo à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international l'année dernière et bientôt, nous l'espérons, dans d'autres institutions régionales et multilatérales, telle la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, favorisera la promotion de réformes qui finiront par profiter au peuple du Kosovo. Nous encourageons tous les États Membres à appuyer la pleine participation du Kosovo aux instances internationales, y compris l'Accord de libre-échange d'Europe centrale.

Nous appuyons également les efforts déployés par le Kosovo pour faire appliquer ses lois de manière responsable, y compris les mesures prises récemment par l'Office des télécommunications du Kosovo. Les autorités kosovares et serbes doivent œuvrer de concert à la promotion de l'activité commerciale dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie, tout

en respectant le droit du Kosovo de répondre aux vrais besoins des communautés du Kosovo.

D'autre part, la décision récente du Conseil de l'Atlantique Nord de continuer à diminuer les effectifs de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) reflète l'amélioration des conditions de sécurité et le professionnalisme des forces de sécurité du Kosovo. Le fait que les deux gouvernements ont choisi de coopérer dans le cadre de l'installation du Patriarche de l'Église orthodoxe de Serbie le mois dernier à Pejë a contribué à renforcer la sécurité et la stabilité, conformément à la responsabilité partagée de protéger l'Église orthodoxe de Serbie au Kosovo et de préserver le rôle crucial qu'elle joue.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point. Comme l'énonce clairement le rapport (S/2010/562), il reste de nombreux problèmes à régler dans le nord du Kosovo. Nous condamnons fermement tous les actes et menaces de violence, y compris ceux dont il a été fait état contre des Serbes de souche dans le nord du Kosovo et qui visent à intimider les personnes qui voudraient avoir des contacts avec les institutions légitimes du Kosovo. Ces attaques exacerbent les divisions et portent atteinte à la sécurité. Nous nous félicitons qu'EULEX appuie les efforts que déploie la police du Kosovo pour faire mieux respecter l'état de droit dans le nord du Kosovo, et nous invitons les autorités de Pristina et de Belgrade à appuyer ces efforts et à y contribuer.

Les États-Unis continueront de soutenir le Kosovo alors que celui-ci s'efforce de construire un pays stable, prospère et démocratique, qui vit en paix avec ses voisins et s'intègre plus avant dans la communauté euro-atlantique. De même, nous continuerons d'appuyer les aspirations de la Serbie et de tous les pays des Balkans occidentaux afin qu'ils atteignent leurs objectifs d'intégration européenne et euro-atlantique.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, ainsi qu'à M^{me} Vlora Çitaku, Ministre des affaires étrangères par intérim du Kosovo, et je les remercie de leurs déclarations. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de nous avoir présenté le rapport dont nous sommes saisis (S/2010/562). Nous sommes extrêmement reconnaissants à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

des efforts qu'elle déploie pour favoriser le dialogue et la coopération entre toutes les parties afin de promouvoir la stabilité et la réconciliation.

L'Autriche se félicite que la situation au Kosovo sur le plan de la sécurité soit demeurée généralement calme au cours de la période considérée. Cependant, nous avons pu observer une nouvelle fois la façon dont les événements récents ont accru les tensions politiques dans le nord du Kosovo et ont, dans certains cas, provoqué des actes de violence isolés.

Nous sommes fermement convaincus que l'intégration progressive du nord au reste du Kosovo serait avantageuse pour tous ses habitants. Dans le même temps, nous sommes convaincus que cet objectif ne sera réalisable que par le dialogue. L'Autriche appelle toutes les parties à faire preuve de retenue, à adopter une approche constructive et pragmatique et à entretenir les contacts avec la présence internationale, y compris dans le nord du Kosovo, afin d'éviter une recrudescence de la violence et des tensions.

La police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) ont une nouvelle fois démontré l'efficacité de leur coopération et ont réussi à contrer la violence et à assurer la stabilité. L'Autriche continue d'appuyer pleinement les activités importantes de la KFOR et d'EULEX et elle continuera à contribuer aux deux missions.

Comme l'a souligné la Commission européenne dans son dernier rapport d'activité, de nombreux problèmes persistent. Il est par exemple essentiel de renforcer la gouvernance et l'état de droit au Kosovo, mais également de prendre des mesures pour combattre la corruption et l'impunité. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement du Kosovo à cette fin.

Pour continuer à progresser et consolider les progrès accomplis jusqu'à présent, il est important que la communauté internationale reste engagée au Kosovo et qu'elle aide les autorités locales en partageant ses connaissances et ses ressources. Le Kosovo doit rester déterminé à mener les réformes nécessaires. La stabilité, la sécurité, l'état de droit et la gouvernance sont des piliers fondamentaux pour toutes les communautés du Kosovo.

À cet égard, l'Autriche encourage toutes les parties à conclure un accord sur l'ouverture d'un tribunal pluriethnique à Mitrovica et sur la mise en place d'installations douanières dans le nord. Nous

nous félicitons des efforts entrepris par EULEX à cet égard.

L'Autriche tient également à souligner les contributions précieuses qu'apporte la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo en matière d'observation, de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment les droits des communautés, ainsi que les efforts que déploie la Mission pour créer des conditions propices au retour des personnes déplacées et des réfugiés.

De même, l'Autriche tient à féliciter la Mission de l'OSCE au Kosovo pour son appui indéfectible à la mise en place d'institutions démocratiques, et notamment pour l'assistance offerte à la Sous-Commission des plaintes et recours en matière électorale.

Nous espérons que tous les groupes ethniques du Kosovo participeront activement aux prochaines élections en décembre, car celles-ci seront décisives pour l'avenir du Kosovo. Nous espérons que ces élections donneront un signal encourageant pour l'avenir de tous les habitants du Kosovo. Nous invitons instamment le Kosovo et la Serbie à faire preuve de pragmatisme et de retenue pour garantir le succès des élections et éviter une augmentation des tensions, en particulier dans le nord.

L'Autriche se félicite de l'adoption à l'unanimité le 9 septembre par l'Assemblée générale d'une résolution sur l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 22 juillet (résolution 64/298). Nous nous félicitons notamment que cette résolution soit basée sur un accord entre la Serbie et l'Union européenne (UE). Comme l'ont déjà dit d'autres orateurs, l'on s'entend généralement sur le rôle de l'Union européenne pour ce qui est de faciliter le processus de dialogue entre les parties, comme nous avons pu le constater à l'Assemblée générale.

Nous jugeons encourageants les signaux qui émanent des deux camps et qui montrent qu'ils sont prêts à prendre part à un dialogue facilité par l'Union européenne concernant les problèmes pratiques auxquels sont confrontées au quotidien les personnes appartenant aux deux communautés ethniques vivant au Kosovo. J'ai également jugé encourageants les propos sur la question du Ministre des affaires étrangères, M. Jeremić, et je suis heureux que la Vice-Ministre des affaires étrangères, M^{me} Çitaku, nous ait

informés que le Gouvernement du Kosovo s'apprête à participer au processus.

Cela représente une occasion importante de favoriser la coopération, d'avancer sur le chemin menant à l'Union européenne, comme le dit la résolution, et d'améliorer les conditions de vie des populations. Nous espérons que ce dialogue va débiter rapidement, car il peut contribuer à créer les conditions d'un avenir partagé au sein de l'Union européenne. C'est un objectif auquel l'Autriche a toujours été attachée, et nous nous tenons prêts à continuer d'appuyer cette entreprise.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Lamberto Zannier, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/562). Nous saluons la participation à la présente séance du Conseil de sécurité du Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Jeremić. Nous souscrivons aux évaluations contenues dans sa déclaration.

Nous avons écouté avec attention la déclaration de M^{me} Çitaku. Nous sommes déçus par les idées infondées qu'elle a exprimées, qui sont contraires à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

La Russie appuie l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie. Il est selon nous indéniable que la résolution 1244 (1999) demeure pleinement en vigueur et contraignante pour tous en tant que fondement juridique international du règlement de la question du Kosovo. Notre position reste inchangée en ce qui concerne cette résolution, à savoir que nous ne reconnaissons pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.

Nous jugeons important que les parties prenantes reprennent le dialogue afin de permettre un règlement de la question du Kosovo. Nous ne pouvons ici tolérer les actions unilatérales de Pristina et la présence internationale dans le nord du Kosovo, qui visent à modifier les réalités sur le terrain pour influencer sur les modalités et les résultats du dialogue à venir.

À cet égard, nous sommes préoccupés par l'activité croissante des autorités albanaises du Kosovo au nord du fleuve Ibar, et par le fait qu'elles prévoient, bien que la MINUK y soit défavorable, de construire des maisons et de restaurer des maisons détruites sur des terrains adjacents à des villes serbes, ainsi que par

leur projet d'ouverture d'un tribunal sans le consentement de l'Administration des Nations Unies à Mitrovica ou de la municipalité serbe à Mitrovica-Nord.

La situation demeure insatisfaisante en ce qui concerne le retour au Kosovo des personnes déplacées, y compris les citoyens serbes. De nombreuses raisons expliquent cela, y compris le fait que les rapatriés craignent pour leur sécurité. D'autre part, le droit au retour n'est pas encouragé par les mesures telles que celles adoptées par les forces de défense et de sécurité du Kosovo qui, le 26 septembre, ont retiré les émetteurs de la compagnie de télécommunications serbe dans les zones du Kosovo habitées par des Serbes.

En conséquence, presque toutes les enclaves au nord du fleuve Ibar n'ont plus de réseaux de téléphonie mobile et certaines n'ont même plus de réseaux de téléphonie fixe. Nous estimons qu'il s'agit là d'une violation flagrante des droits de l'homme dans le cadre d'une concurrence déloyale. À notre sens, les intentions que cachent ces actes sont de nature à exacerber les tensions en matière de sécurité au Kosovo et pourraient amener la population serbe à douter de la volonté de la force de maintien de la paix de s'acquitter de ses fonctions. Ces mesures doivent également être considérées comme prématurées à la lumière des incidents survenus dans la ville de Peć lors de la cérémonie d'intronisation du Patriarche serbe et décrits aujourd'hui par le Ministre serbe des affaires étrangères.

Les tentatives des médias kosovars de discréditer la MINUK sont inadmissibles. La campagne menée contre la MINUK met en danger son personnel et empêche la Mission de s'acquitter de ses fonctions. Nous insistons pour que la MINUK s'acquitte de ses fonctions concernant la représentation du Kosovo au sein des organisations et mécanismes régionaux et internationaux. Les tentatives visant à faire participer Pristina aux manifestations internationales en tant qu'État souverain sont inadmissibles. Nous continuons de penser, à ce propos, que la Mission des Nations Unies au Kosovo doit, sur la base du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, jouer un rôle aussi actif que possible en faveur du règlement de la question du Kosovo. Nous insistons sur la nécessité de maintenir le rôle de directeur du Conseil de sécurité, qui reste le garant du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de ses propres décisions, dans le règlement de la question du Kosovo.

Les informations concernant la teneur des négociations menées entre Belgrade et Pristina et les procédures suivies à cet égard doivent figurer dans les rapports trimestriels du Secrétaire général sur les activités de la MINUK, et comporter en annexe les rapports de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très complet. Je souhaite également la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Jeremić, que je remercie de sa déclaration. Je remercie également M^{me} Çitaku de son exposé.

Je voudrais faire les observations suivantes. Ma délégation note avec satisfaction le calme relatif qui règne au Kosovo, bien que la situation au nord du territoire demeure instable. Les incidents qui mettent en jeu la sécurité continuent de susciter des inquiétudes et des tensions. Mon pays appelle donc toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute action unilatérale ou provocation susceptible d'exacerber les tensions. Nous estimons, dans le même temps, que la vigilance des forces de sécurité, les efforts de réconciliation et les poursuites judiciaires intentées contre les personnes responsables d'actes de violence contribuent pour beaucoup à répandre un sentiment de sécurité dans toute la population, en particulier dans le nord du Kosovo.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour faciliter le dialogue et la réconciliation entre les différentes communautés et nous l'encourageons à continuer d'œuvrer dans ce sens. Le Liban se félicite des efforts déployés par la MINUK pour maintenir la sécurité et la stabilité et faciliter la participation du Kosovo aux diverses enceintes régionales et internationales. Nous faisons toutefois nôtre la préoccupation du Secrétaire général concernant le rapport rédigé par le « Bureau de la mise en œuvre de la Stratégie pour le Kosovo du nord » et la campagne menée par les médias locaux contre la MINUK. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de publier des informations inexacts, qui ne pourraient qu'avoir des effets néfastes et entraver le travail de la MINUK.

Nous nous félicitons des échanges d'informations auxquels procèdent la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la MINUK

sur une base régulière et de la coordination entre les deux, conformément au principe de neutralité énoncé dans la résolution 1244 (1999).

Une étude réalisée par l'UNICEF a montré que les pratiques actuelles de retour et de rapatriement ne permettent pas le retour dans la sécurité et la dignité. Nous insistons donc sur l'importance du lien intrinsèque qui existe entre la réconciliation nationale et le renforcement des activités économiques et de développement au sein des diverses communautés ainsi que sur celle du respect des droits de l'homme. Ce n'est qu'ainsi que l'on mettra fin à la discrimination et au harcèlement, et, partant, que l'on pourra créer un environnement socioéconomique propice au retour des réfugiés.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction les progrès enregistrés dans la protection des sites du patrimoine culturel et religieux orthodoxe serbe du Kosovo par la Commission de reconstruction. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à ce qu'on lui fournisse des moyens techniques et qu'on en renforce le financement.

Nous nous félicitons de la coopération qu'entretiennent Belgrade et Pristina sur la question des personnes disparues par l'entremise du Groupe de travail sur les personnes portées disparues. Nous espérons que cet esprit de coopération s'étendra également à d'autres domaines.

Nous accueillons en outre avec satisfaction la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, qui a été présentée par la Serbie à l'Assemblée, qui l'a adoptée le 9 septembre. Selon nous, cette résolution est un bon point de départ pour instaurer aussi rapidement que possible un dialogue souple et constructif entre les deux parties. Il est encourageant de constater à cet égard que l'ONU et l'Union européenne ont exprimé leur intention de faciliter ce dialogue. Il est toutefois extrêmement important que, dans le même temps, toutes les parties pouvant influencer sur la situation déploient également des efforts constants pour rétablir la confiance et promouvoir la réconciliation entre les communautés du Kosovo. Cela permettra de créer un climat de confiance propice à l'adoption d'accords bénéfiques pour toutes les communautés.

Nous espérons que les récents incidents politiques, de même que les élections anticipées, dont la date vient d'être encore avancée, ne retarderont pas le dialogue entre les parties et que ces élections seront transparentes et équitables. Nous espérons en outre que

ce dialogue aidera à améliorer les conditions d'existence de la population et à renforcer les fondements de la paix et de la réconciliation au Kosovo, ce qui contribuera à la stabilité dans la région.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de son exposé. Je souhaite la bienvenue dans ce débat au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, S. E. M. Jeremić, que je remercie de sa déclaration. Je remercie également M^{me} Çitaku de la déclaration qu'elle a faite.

L'Ouganda félicite la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) des efforts qu'elle continue de déployer pour promouvoir la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région, s'agissant notamment de poursuivre les activités de coordination avec les acteurs pertinents et d'élaborer des stratégies communes favorables au maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain. Nous jugeons encourageant le fait que la situation générale au Kosovo en matière de sécurité est demeurée relativement calme durant la période à l'examen.

Nous sommes néanmoins préoccupés par les accrochages en série entre Serbes et Albanais du Kosovo, survenus dans le nord du territoire et qui exacerbent l'instabilité et les divisions entre les communautés. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue pour éviter une intensification des tensions.

Nous félicitons la MINUK de son engagement dynamique auprès de toutes les communautés, ainsi que des autorités de Pristina et de Belgrade et des acteurs internationaux afin de promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo. Nous sommes convaincus que la MINUK effectue un travail capital en appuyant les communautés minoritaires, en encourageant la réconciliation et en facilitant le dialogue et la coopération régionale.

Ma délégation se félicite de la coopération et de la coordination établies entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) sur des questions d'intérêt commun. Cette coopération est cruciale et nous demandons instamment qu'elle soit renforcée dans le cadre de la résolution 1244 (1999). La Force de paix au Kosovo (KFOR) joue un rôle complémentaire important dans la sécurisation globale de l'environnement. À cet égard, nous rendons hommage à la MINUK pour les efforts qu'elle déploie, en coordination avec EULEX et la

KFOR, en vue d'encourager les deux parties à trouver une solution durable et pacifique.

Nous félicitons la MINUK d'avoir facilité les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment la tenue de réunions intercommunautaires, les évaluations techniques des sites du patrimoine culturel et l'exécution de projets avec la participation des Albanais et des Serbes du Kosovo. Ces activités sont importantes parce qu'elles renforcent la confiance et créent une meilleure compréhension entre communautés. Nous encourageons par conséquent la MINUK à poursuivre, en coordination et en coopération avec les acteurs locaux et les acteurs internationaux concernés, ses efforts pour répondre aux besoins critiques de services sociaux.

La MINUK joue aussi un rôle important de facilitation des activités de la Commission chargée de la reconstruction. Il est important que la Commission reçoive l'appui logistique et l'aide financière nécessaires pour pouvoir achever son travail.

Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour en ce qui concerne le retour des personnes déplacées et le rôle complémentaire joué par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR). Il est essentiel, dans l'esprit de la réconciliation, que les communautés bénéficiaires renoncent à toutes actions susceptibles d'entraver l'intégration intercommunautaire. Il importe aussi que les deux parties consacrent plus de ressources à la recherche des personnes disparues.

La coopération régionale joue un rôle important dans le renforcement du développement. Nous encourageons donc les autorités de Pristina et de Belgrade à œuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif. Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer les activités importantes de la MINUK, conformément à la résolution 1244 (1999).

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, et le personnel de la MINUK de leur excellent travail.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Vuc Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à le remercier de sa déclaration. Je remercie aussi le Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, de son exposé, et M^{me} Vlora Çitaku de ses observations.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/562) présente un scénario de tensions ethniques en augmentation, en particulier dans le nord du Kosovo. Les nombreux accrochages entre Serbes et Albanais du Kosovo et les attaques contre des lieux de culte et des personnes appartenant à des communautés minoritaires montrent que la situation requiert l'attention du Conseil de sécurité. Les tensions actuelles révèlent aussi la profondeur des sentiments de méfiance et des préjugés que les communautés et les individus doivent encore surmonter.

Dans un tel climat, il est impératif que toutes les autorités du Kosovo assurent la sécurité de tous sans distinction d'origine ethnique ou de religion. Toutes les parties doivent également s'abstenir de tous actes susceptibles de provoquer plus d'instabilité. Édifier un Kosovo qui soit réellement diversifié et tolérant devrait être l'objectif commun à tous.

Ma délégation déplore la publication par les autorités de Pristina d'un rapport inexact sur l'Administration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à Mitrovica qui a déclenché une campagne médiatique pernicieuse contre la Mission. La MINUK a été créée par le Conseil de sécurité et toute contestation de l'autorité de la Mission constitue une violation manifeste de la résolution 1244 (1999).

Nous restons également préoccupés par l'évaluation que fait le Secrétaire général des relations entre la Mission et Pristina, qui sont toujours aussi distantes. Nous invitons une nouvelle fois Belgrade et Pristina à coopérer activement avec la MINUK et avec le Représentant spécial Zannier, en particulier pour proposer des arrangements pratiques qui pourraient être profitables à tout un chacun.

Tant que la résolution 1244 (1999) reste en vigueur, elle continue d'être le principal fondement de la présence de l'ONU au Kosovo et de tous ceux qui mènent sur place des activités sous l'autorité générale de la MINUK. La résolution continue aussi de fournir une base au règlement des différends en suspens par des négociations en vue de parvenir à une solution légitime sous les auspices du Conseil de sécurité, qui est principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, nous exhortons une nouvelle fois les parties à reprendre les négociations sur toutes les questions non résolues dès que possible et à coopérer de bonne foi. À cet égard, ma délégation se félicite de la volonté de l'Union

européenne de faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina, comme l'Assemblée générale en a pris acte le 9 septembre. Nous espérons que les deux parties tireront pleinement parti de cette proposition.

Je note aussi avec satisfaction que le Secrétaire général entend tenir le Conseil de sécurité informé de l'évolution du dialogue facilité par l'Union européenne. Le règlement du différend au Kosovo est une question qui concerne non seulement les parties elles-mêmes, mais l'ensemble de la communauté internationale.

M. Onowu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous tenons également à remercier M. Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie et M^{me} Çitaku de leurs déclarations. Nous remercions aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de sa mise à jour utile sur la situation au Kosovo.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et nous apprécions les progrès accomplis depuis le rapport précédent (S/2010/401). Nous notons en particulier que la situation générale au Kosovo sur le plan de la sécurité est restée calme, bien qu'il reste encore des poches de violence. Nous jugeons encourageante la poursuite de la coopération entre Belgrade et Pristina sur la question des disparus. Nous notons aussi avec satisfaction que la mise en œuvre du cadre stratégique de l'ONU pour le Kosovo est en cours.

Nous prenons acte de la contribution de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en collaboration avec les acteurs régionaux et internationaux, à la facilitation des progrès enregistrés au Kosovo. Nous continuons en particulier à appuyer vigoureusement le rôle de la MINUK dans le domaine de l'état de droit et dans la coordination entre divers acteurs, ainsi que dans la facilitation du dialogue entre communautés. Nous apprécions aussi son rôle dans la promotion de relations cordiales avec l'ensemble des principaux acteurs dans la région.

La situation dans le nord du Kosovo demeure une source de préoccupation. L'intensification des tensions politiques et les incidents et les attaques violentes de nature politique qui se sont produits à maintes reprises ont continué à susciter un sentiment d'insécurité au Kosovo et à saper les efforts visant à promouvoir la stabilité et le développement du Kosovo et de la région. Des préoccupations sont exprimées par le Secrétaire général au sujet de l'absence de progrès

notables dans la réconciliation entre les communautés, ainsi que du nombre toujours faible de personnes rentrant dans leurs foyers; il conviendrait de suivre de près ces questions. À cet égard, nous demandons que davantage d'efforts soient faits pour renforcer la confiance entre les communautés et favoriser la consolidation de la paix, de la stabilité et de la réconciliation au Kosovo et dans la région.

Il convient également d'améliorer les conditions de sécurité et de mettre au point des projets de réintégration qui encourageront des retours volontaires et en toute sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'absence d'appui aux activités de la MINUK dans le nord. À ce stade critique, le Kosovo a plus que jamais besoin de la présence continue de la MINUK sur son territoire. Nous sommes convaincus que ses contacts efficaces avec toutes les parties pour promouvoir la réconciliation et la stabilité stimuleront les progrès dans d'autres domaines qui nous préoccupent. Nous appelons donc tous les acteurs à fournir l'appui nécessaire à la MINUK pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

Nous sommes fermement convaincus de l'importance du dialogue pour résoudre les difficiles questions liées au Kosovo. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale de rester attentive à la situation au Kosovo, en particulier en encourageant les efforts de paix visant à parvenir à une solution globale et acceptable pour tous aux problèmes qui se posent dans le territoire et la région.

Nous nous félicitons des efforts de l'Union européenne, pour faciliter le processus de dialogue entre les parties : il s'agit là d'un grand pas en avant et nous exhortons les parties à saisir les possibilités ainsi offertes. Cela étant, il convient également de veiller à ce que tout processus implique une consultation et une coordination étroites de tous les acteurs concernés et tienne compte des circonstances et préoccupations spécifiques de toutes les communautés.

En conclusion, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe de leurs efforts inlassables pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La question du Kosovo a une incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans toute l'Europe, et en particulier dans les Balkans. La situation générale sur le plan de la sécurité est relativement calme

actuellement, mais les tensions dans le nord restent une source de préoccupations. La Chine espère que les parties concernées feront preuve de retenue et travailleront de concert pour préserver la stabilité dans le nord et éviter toute recrudescence des tensions.

Nous saluons la coopération entre les parties concernées, avec l'aide de la MINUK, sur les questions des personnes disparues et des sites de patrimoine culturel et religieux. Nous espérons que toutes les parties prendront des mesures concrètes pour promouvoir la réconciliation entre toutes les communautés du Kosovo et protéger les droits et intérêts des Serbes du Kosovo et des autres minorités.

La Chine demande que l'on s'efforce de répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables, notamment des besoins en matière d'éducation et de services de santé des enfants.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, et salue l'engagement et les efforts du Gouvernement et de la population serbes en faveur de l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables.

Nous continuons de penser que, pour régler la question du Kosovo, la meilleure approche réside dans la négociation, par les deux parties, d'une solution mutuellement acceptable et conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La résolution 1244 (1999) est toujours en vigueur, et elle reste le fondement juridique de toutes solutions au problème du Kosovo. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice ne représente pas un obstacle à l'élaboration par les parties d'une solution appropriée basée sur la négociation.

La Chine appuie les efforts que la MINUK fournit pour s'acquitter de ses responsabilités conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes préoccupés par les actes et les paroles qui risquent de mettre en danger la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous exhortons toutes les parties à poursuivre leur coopération avec la MINUK pour garantir le bon fonctionnement de la Mission.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, de son rapport. Je salue également la présence du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, ainsi que de M^{me} Vlora Çitaku.

Le Mexique prend note avec satisfaction du travail important accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les partenaires stratégiques.

Nous nous félicitons de l'adoption du cadre stratégique pour le Kosovo, instrument qui contribuera à la planification et à la cohérence des actions internationales destinées à la reconstruction et au développement de la région.

Ma délégation attache une grande importance au fait que la communauté internationale appuie toujours la présence de la MINUK, pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1244 (1999). Nous appelons les parties en présence à coopérer avec la MINUK et à s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la présence de la Mission ou mettre son personnel en danger.

Nous nous félicitons de la coopération de la MINUK avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et avec la Force de paix au Kosovo (KFOR). La collaboration entre la MINUK et EULEX revêt une importance particulière pour le renforcement de l'état de droit au Kosovo, s'agissant notamment des institutions judiciaires et de protection des droits de l'homme.

Nous constatons avec inquiétude une augmentation des incidents de violence interethnique dans la partie nord du Kosovo, notamment parmi les jeunes, depuis que, le 22 juillet dernier, la Cour internationale de Justice a rendu son avis consultatif sur la conformité avec le droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.

Ma délégation insiste sur le fait qu'il est important que le Conseil de sécurité rappelle aux parties leur obligation de respecter le droit international et d'éviter tout acte de provocation qui pourrait provoquer la recrudescence des tensions et approfondir les clivages entre les communautés. Il convient de maintenir une dynamique de dialogue positive, après l'adoption, le 9 septembre dernier, de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale.

Nous appelons de nos vœux un dialogue constructif, facteur de la consolidation de la paix, de la stabilité et de la réconciliation au Kosovo, grâce à

l'appui et à la collaboration offerts par l'Union européenne, conformément à la résolution de l'Assemblée générale susmentionnée.

Pour le Mexique, il est essentiel d'intensifier la coopération de la MINUK avec Pristina et Belgrade en ce qui concerne les questions relatives aux enquêtes sur les personnes disparues, les activités de reconstruction du patrimoine religieux et culturel et l'appui aux communautés minoritaires pour la fourniture de services publics et civils.

L'équipe des Nations Unies au Kosovo doit resserrer sa coopération avec les organisations régionales et locales, pour prendre des mesures destinées à favoriser la réconciliation, la tolérance et la solidarité entre les communautés, surtout entre les enfants et les jeunes. Nous sommes préoccupés par la grande vulnérabilité des enfants rapatriés appartenant à des communautés minoritaires, vulnérabilité qui tient à une extrême pauvreté, à l'abandon scolaire et à un accès insuffisant aux services de santé, en particulier parmi les enfants à besoins spéciaux ou souffrant de maladies chroniques. Nous demandons aux parties de promouvoir les conditions permettant le retour dans des conditions de sécurité, volontaire et sans discrimination des personnes qui le souhaitent.

Il convient de consolider les programmes de réintégration et de développement, ainsi que de construction et de reconstruction de logements.

Nous pensons qu'il est essentiel que la MINUK coopère avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les institutions locales et d'autres organisations humanitaires sur le terrain afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, en tenant plus particulièrement compte du fait que l'on prévoit le rapatriement de milliers de familles appartenant aux communautés minoritaires établies dans d'autres pays européens.

Pour terminer, ma délégation souhaite souligner combien il importe que les parties et les pays de la région coopèrent avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de lutter contre l'impunité des auteurs de crimes graves commis dans le passé, permettant ainsi de promouvoir la paix, la justice et la réconciliation nationale.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à M^{me} Vlora Çitaku, Vice-Ministre des

affaires étrangères du Kosovo. Nous sommes heureux de les compter parmi nous aujourd'hui et nous les remercions de leurs déclarations. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Lamberto Zannier et à le remercier de son exposé riche en détails. Nous apprécions et appuyons l'action menée par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous sa direction en vue de promouvoir la sécurité, la stabilité et la protection des droits de l'homme.

Nous notons avec satisfaction que la situation générale en matière de sécurité est demeurée relativement calme au Kosovo, à l'exception du nord du Kosovo où l'on a malheureusement enregistré un certain nombre d'accrochages interethniques. Nous condamnons énergiquement tous les actes de violence ethnique et les assimilons à des atteintes à la paix et à la sécurité de tous les citoyens du Kosovo. Nous exhortons par conséquent toutes les parties à s'abstenir d'attiser les tensions, en particulier dans le nord du Kosovo, et insistons sur l'importance de la poursuite de la coopération avec la MINUK.

Nous appelons également les autorités kosovares, en particulier les institutions locales et la police du Kosovo, à continuer à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de prévenir les incidents violents, en particulier ceux qui touchent les communautés minoritaires.

Nous accordons une grande importance au bon déroulement des élections anticipées inclusives qui auront lieu le mois prochain au Kosovo, permettant ainsi à tous les citoyens du Kosovo de décider de l'avenir de leur pays. Nous pensons que ces élections permettront de renforcer davantage les institutions démocratiques et l'état de droit au Kosovo.

À la dernière séance sur la question, nous avons mis l'accent sur le fait que la Turquie étant l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance du Kosovo, nous nous félicitons de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), selon lequel la déclaration d'indépendance adoptée par le Kosovo ne viole aucune règle applicable du droit international.

Nous nous félicitons également de la récente résolution 64/298 de l'Assemblée générale coparrainée par la Serbie et par les pays de l'Union européenne, résolution dans laquelle l'Assemblée a pris acte de l'avis consultatif de la CIJ et s'est félicitée que l'Union européenne soit disposée à faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade. Nous espérons sincèrement que

cet avis ouvrira un nouveau chapitre dans les relations entre Pristina et Belgrade, qui sont toutes les deux des amies proches et des partenaires de notre pays. Nous sommes certains que le dialogue, fondé sur l'avis consultatif de la CIJ et sur la résolution de l'Assemblée générale, contribuera grandement à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme dans les Balkans.

Nous reconnaissons qu'il existe encore des obstacles sur le chemin de la réconciliation. On ne saurait ne pas prendre en compte le problème posé par la question des personnes disparues et les difficultés rencontrées au niveau des retours. Nous nous félicitons néanmoins qu'avec l'aide de la MINUK, Belgrade et Pristina continuent de coopérer sur la question, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les personnes disparues.

Notre objectif principal et suprême demeure la paix et la stabilité à long terme dans les Balkans. Comme nous l'avons affirmé dans le débat d'hier (6421^e séance), l'amélioration générale des relations entre les pays de la région, attestée par des visites et des déclarations réciproques, influera positivement sur le dialogue entre Belgrade et Pristina.

La préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Kosovo est essentielle à la stabilité complète des Balkans, mais aussi à la paix et à la stabilité de la zone euro-atlantique. À cet égard, le Kosovo ne devrait pas rester isolé au milieu de l'Europe, et la communauté internationale doit continuer d'appuyer le Kosovo dans des domaines tels que la consolidation des institutions démocratiques, l'état de droit et la lutte contre la corruption. Nous avons à cœur de voir le Kosovo vivre en paix avec ses voisins et participer à tous les aspects de la coopération régionale.

Dans le même temps, en sa qualité d'acteur important dans la région, la Serbie peut considérablement contribuer à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la prospérité dans les Balkans et dans l'espace européen en général. Nous saluons et appuyons les relations qui s'instaurent progressivement entre la Serbie et l'Union européenne. L'avenir du Kosovo repose également sur son intégration aux structures européennes. Par conséquent, nous estimons que cette perspective européenne constitue un bon fondement à la coopération et au dialogue.

Comme l'a indiqué notre premier ministre durant sa récente visite au Kosovo, la Turquie est disposée à

aider Pristina et Belgrade. En même temps que ces efforts se poursuivent, il est impératif que les parties s'abstiennent de prendre unilatéralement des mesures qui pourraient faire échec au dialogue, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/562).

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/562). Nous remercions également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur les faits nouveaux survenus au Kosovo et félicitons le personnel de la MINUK pour son travail acharné et pour son dévouement. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et de M^{me} Vlora Çitaku.

La Bosnie-Herzégovine se félicite des activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui opère dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, pour s'acquitter de ses fonctions de maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. En outre, nous apprécions la contribution de la MINUK au processus de réconciliation, au dialogue constructif, et à la coopération régionale, de même que ses efforts de médiation entre les communautés et l'appui qu'elle fournit aux communautés minoritaires.

Nous notons avec satisfaction que la situation de la sécurité est demeurée relativement calme au Kosovo pendant la période considérée, malgré quelques incidents, avant tout dans le nord du Kosovo, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport. Quelques faits récents, tels que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ont exacerbé certaines tensions dans un climat politique déjà délicat.

S'agissant de l'avis consultatif de la Cour, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 64/298 par l'Assemblée générale, le 9 septembre 2010. La Bosnie-Herzégovine a pleinement appuyé l'adoption de cette résolution, coparrainée par la Serbie et les 27 États membres de l'Union européenne, dans laquelle l'Assemblée demande que les parties engagent un dialogue, qui permettrait de favoriser la coopération et d'avancer sur le chemin menant à l'Union européenne.

Nous estimons que les efforts visant à renforcer le dialogue intercommunautaire et la confiance entre

les parties revêtent une importance particulière en ce qui concerne les retours. Néanmoins, le nombre de membres de communautés minoritaires volontairement rentrés est resté faible pendant la période considérée. Nous saluons les efforts déployés par la MINUK et les autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour apaiser les tensions et attirer l'attention sur les besoins communs des personnes de retour et des personnes déplacées, mais aussi pour les encourager à continuer de travailler ensemble.

Compte tenu de l'importance du renforcement de l'état de droit, nous saluons les activités menées à cette fin par la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui opèrent dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies, et soulignons leur importance. Nous appuyons également la coopération et la coordination mises en place entre la MINUK, EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN – dont dépend la Force de paix au Kosovo (KFOR) – et nous espérons que cette pratique va se poursuivre. Par ailleurs, compte tenu de notre attachement et de notre ferme appui au travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), nous trouvons encourageante l'étroite coopération entre la mission EULEX et le TPIY dont il est fait état dans le rapport.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer que la stabilité et la sécurité au Kosovo sont importantes pour asseoir durablement la paix et la prospérité dans notre région. Nous pensons également que la communauté internationale devrait continuer de jouer un rôle clef pour appuyer les aspirations des pays de la région s'agissant de leur intégration aux structures européennes et euro-atlantiques. Pour leur part, les pays de la région devraient coopérer pleinement avec la communauté internationale pour atteindre ces objectifs.

Je ne saurais terminer sans souligner que la promotion des bonnes relations et de la coopération avec les pays voisins figurent parmi les priorités de premier ordre de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine.

M. Isoze-Ngondet (Gabon) : Monsieur le Président, tout en vous réitérant nos félicitations pour votre présidence du Conseil pour ce mois, nous voudrions vous exprimer notre appréciation pour le débat qui nous offre aujourd'hui une nouvelle occasion de nous pencher sur l'évolution de la situation au

Kosovo. Nous tenons, à notre tour, à remercier M. Lamberto Zannier, pour la présentation à la fois claire et synthétique du rapport du Secrétaire général (S/2010/562) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). À cet effet, nous renouvelons, à lui et au personnel de la MINUK, notre indéfectible soutien pour les efforts qu'ils déploient sur le terrain, en phase avec les recommandations de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Enfin, nous saluons la présence parmi nous de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercions de sa déclaration. Nous partageons ses vues, tant sur les perspectives de dialogue avec le Kosovo que sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous retenons de la déclaration de M^{me} Çitaku son adhésion à l'offre de dialogue formulée par l'Union européenne.

Le 9 septembre 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/298 sur le Kosovo, coparrainée par la Serbie et les États membres de l'Union européenne. Ce texte a un caractère historique, puisqu'il ouvre de nouvelles perspectives de dialogue entre Pristina et Belgrade dans l'optique d'une paix durable dans la région des Balkans. C'est le lieu de saluer le rôle central joué par l'Union européenne dans la facilitation de ce dialogue, si indispensable à la réconciliation des différentes communautés vivant au Kosovo. Les vertus du dialogue étant essentielles dans tout processus de règlement d'une crise, nous exhortons toutes les parties à saisir cette nouvelle occasion pour rechercher ensemble des solutions aux problèmes qui entravent la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région.

Nous nous félicitons des derniers développements intervenus au Kosovo. Nous pensons notamment à la mise en œuvre récente du cadre stratégique pour le Kosovo et du lancement en décembre prochain du plan commun de développement de l'équipe des Nations Unies au Kosovo. Dans le même sens, les résultats de la Commission chargée de la reconstruction des sites du patrimoine culturel et religieux semblent constituer un réel facteur de collaboration agissante entre Belgrade et Pristina.

Ces quelques avancées contrastent, hélas, avec certaines réalités sur le terrain. Comme le relève, à juste titre, le rapport du Secrétaire général, la réconciliation des différentes communautés au Kosovo fait face à de sérieuses pesanteurs. Cette situation est

d'ailleurs amplifiée par l'escalade de tensions au Kosovo du Nord. Nous invitons donc toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient contribuer à aggraver les tensions et à hypothéquer les perspectives de dialogue nées de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale.

Les récentes déclarations faites par les autorités kosovares contre la présence de la MINUK dans le nord du Kosovo, nous paraissent très préoccupantes. Elles peuvent, dans certains cas, influencer sur la situation sécuritaire du personnel des Nations Unies dont la mission de neutralité est consubstantielle à la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo.

Nous voudrions terminer en rappelant notre position qui a pour socle le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, préalables nécessaires à toute quête constructive du règlement de la question du Kosovo. Nous encourageons les parties à s'engager davantage, à résoudre les questions en suspens par le dialogue et la concertation. Le Gabon pense que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/64/881) ne saurait être invoqué pour entraver une telle perspective.

M. Araud (France) : Je remercie de leur présence et de leurs interventions, M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et M^{me} Vlora Çitaku, Ministre des affaires étrangères en exercice de la République du Kosovo, et je salue naturellement l'action de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et de l'ensemble des membres de sa mission.

Près de trois ans après l'indépendance du Kosovo, les institutions de ce jeune État continuent de se consolider. La démocratie est en marche : la motion de censure adoptée le 2 novembre contre le Gouvernement entraîne l'organisation d'élections législatives anticipées le 12 décembre. Nous constatons que le climat politique permet à chacun de s'exprimer, et nous formons donc le vœu que ces élections permettent aux institutions démocratiques de se renforcer. Dans ce contexte, nous regrettons les appels au boycottage de ces élections et appelons tous à soutenir ce processus démocratique dans l'intérêt de toutes les communautés du Kosovo.

Depuis notre dernier débat, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/298, qui tire les conséquences de l'avis rendu par la Cour internationale de Justice (voir A/64/881), à la demande de la Serbie, sur la

conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des Institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo.

En prenant acte de cet avis, selon lequel « la déclaration d'indépendance du 17 février 2008 n'a violé aucune règle applicable du droit international », l'Assemblée générale a donc clos un débat qui pesait sur la vie politique des deux pays. La Serbie a reçu la réponse à la question qu'elle avait posée, un chapitre a été fermé, celui du dialogue entre les deux États doit commencer.

L'Union européenne s'est proposée pour la facilitation du dialogue entre la République de Serbie et la République du Kosovo, et l'Assemblée générale s'est félicitée de cette initiative. Il doit débiter dans les meilleurs délais et porter sur les sujets qui concernent directement la vie des populations, en favorisant la coopération entre les deux pays.

De son côté, la Serbie continue de progresser sur la voie d'un rapprochement européen. Le 25 octobre dernier, les 27 ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé de confier à la Commission européenne l'examen de la candidature de la Serbie à l'adhésion à l'Union européenne. La France, qui a soutenu cette évolution positive, s'en félicite.

Sur le terrain, comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/562), la situation est « relativement calme ». Même si elle se félicite de l'amélioration générale du climat, la France condamne avec force toute violence, quels qu'en soient les victimes et les auteurs. Il importe que les autorités kosovares, soutenues par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, poursuivent les auteurs de ces crimes et intensifient les efforts dans ce domaine.

Le Kosovo doit continuer de se concentrer sur ses priorités fondamentales et de progresser vers l'état de droit et la bonne gouvernance, au bénéfice de l'ensemble des communautés. Nous espérons que ce sera là l'objectif primordial que se donnera le prochain gouvernement.

La France continuera d'accorder la plus grande attention à la situation au Kosovo, et à favoriser le dialogue entre la Serbie et le Kosovo et leur rapprochement européen commun.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Lamberto

Zannier, de son exposé détaillé. Bien entendu, je me joins aux autres orateurs pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, et à la Ministre kosovare des affaires étrangères par intérim, M^{me} Vlora Çitaku. Le Japon apprécie particulièrement les contributions de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à la stabilité du Kosovo et de l'ensemble de la région des Balkans.

Le Japon se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale sur l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 22 juillet. Nous saluons la souplesse dont ont fait preuve toutes les parties concernées en vue de son adoption. Nous espérons que l'étape suivante sera celle d'un dialogue direct entre Pristina et Belgrade, pour traiter des questions qui ont des répercussions sur la vie quotidienne de tous les membres des communautés du Kosovo. Il importe également que ce dialogue instaure un climat de confiance et contribue au rapprochement entre Pristina et Belgrade.

Comme le Secrétaire général l'indique à juste titre dans son rapport, ce dialogue devrait « ouvrir une nouvelle phase » (S/2010/562, par. 57). Nous espérons que l'Union européenne facilitera ce dialogue, en vue d'une stabilisation définitive de l'ensemble de la région grâce à son processus d'intégration à l'Europe. Nous espérons que les récents incidents politiques survenus au Kosovo ne retarderont pas le début du dialogue. Nous espérons aussi que la nouvelle administration sera mise sur pied dans les plus brefs délais. Il importe également d'organiser des élections libres et justes, avec la participation de tous les habitants remplissant les conditions nécessaires, y compris les minorités.

Nous félicitons le Kosovo des efforts qu'il déploie pour améliorer ses capacités étatiques. Comme l'ont indiqué d'autres orateurs avant moi, le transfert de la protection de certains monastères orthodoxes serbes du KFOR à la police du Kosovo, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, est l'un des exemples qui en attestent. En ce qui concerne la situation humanitaire, notamment le retour des déplacés et des réfugiés, nous sommes particulièrement préoccupés par l'absence de progrès dans le processus de réinsertion des personnes issues des minorités qui

sont rentrées dans leurs localités d'origine. Le Japon, en tant que défenseur de la sécurité humaine, continue d'appuyer les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions visant à promouvoir la coexistence pacifique des différentes ethnies et à contribuer au développement durable au moyen de divers mécanismes.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une brève déclaration à titre national.

Je me joins aux autres membres du Conseil pour remercier M. Jeremić et M^{me} Çitaku d'avoir participé au débat de cet après-midi. Je voudrais également remercier M. Zannier pour son exposé détaillé, pour le travail considérable qu'il accomplit et pour son leadership. Je remercie aussi la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour le rôle qu'elle continue de jouer dans la promotion de la stabilité et de la réconciliation au Kosovo, ainsi que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo pour leur action importante.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/562) souligne à juste titre les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment la fermeture du camp de Česmin Lug à proximité de Mitrovica. Il s'agit d'une mesure particulièrement positive en vue de la réinsertion des Roms du Kosovo, qui permettra également d'améliorer les conditions de vie et de santé des familles concernées. Le Royaume-Uni se félicite de la coopération entre Belgrade, Pristina et les missions internationales au Kosovo dans l'organisation de la cérémonie d'intronisation du Patriarche orthodoxe serbe à Peć et des mesures rapides prises par la police

du Kosovo contre les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes de violence contre les pèlerins. Le rapport appelle également notre attention sur des sujets de préoccupation, comme la tendance à prendre pour cible les Serbes qui travaillent pour les institutions du Gouvernement du Kosovo et un certain nombre d'incidents violents mais de moindre importance dans le nord du Kosovo.

Au cours de la période couverte par le rapport, la Cour internationale de Justice a rendu le 22 juillet son avis consultatif sur la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et a conclu que cette déclaration ne constituait pas une violation du droit international. Le 9 septembre, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 64/298 présentée par la Serbie et les États membres de l'Union européenne, dans laquelle elle s'est félicitée de la perspective de l'ouverture d'un dialogue entre Pristina et Belgrade, qui sera facilité par l'Union européenne. Nous appelons la Serbie et le Kosovo à profiter de cette occasion qui est offerte aux deux pays pour mettre de côté leurs différends sur des questions liées au statut et avancer sur la voie de la coopération sur des questions pratiques. Je me félicite de ce que, dans leurs déclarations, M. Jeremić et M^{me} Çitaku aient tous les deux souligné qu'en engageant ce dialogue, ils regarderont vers l'avenir et non vers le passé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.